



Prise de rendez-vous pour une demande de passeport / carte d'identité

*Afin d'éviter les files d'attente aux guichets,
les demandes de délivrance de titres d'identité se font uniquement sur rendez-vous.*

Demande de rendez-vous - Mairie de Grandvilliers



<https://www.rdv-cni.fr/formulaire/mairie-grandvilliers/>
<http://www.grandvilliers.fr> (Rubrique Vie locale/Etat Civil)

Cette plateforme vous permet d'obtenir un rendez-vous dans le cadre d'une demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de Passeport.

La procédure va se dérouler en 5 étapes.

Merci de suivre correctement les étapes pour confirmer votre rendez-vous.

Vous pouvez à tout moment revenir en arrière pour modifier les modalités de votre demande de rendez-vous.

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Bon à savoir :

- La durée minimale entre la demande de rendez-vous et le rendez-vous en mairie est d'environ 1 mois et demi.
- La durée d'un rendez-vous est de 30 minutes environ.
- Chaque demande de carte d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une demande spécifique.
- Votre rendez-vous vous sera confirmé officiellement par l'envoi d'un courriel de confirmation.
- Merci de vous présenter à l'heure exacte confirmée de votre rendez-vous. Si vous vous présentez en retard à votre rendez-vous, celui-ci sera reporté à une date ultérieure.
- Les dépôts de demande de carte d'identité et de passeport se font exclusivement sur rendez-vous, via cette plateforme ou par téléphone (03 44 46 76 48).
- Assurez-vous d'avoir un dossier complet lors de votre rendez-vous. Tout dossier incomplet sera refusé et entraînera un nouveau rendez-vous.
- En cas d'indisponibilité, vous devez annuler votre rendez-vous :
 - Par Internet (24h/24) : dans le courriel de confirmation du rendez-vous, un lien vous permettra d'accéder au formulaire d'annulation.
 - Par téléphone (selon les horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h).